

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'Association Flainoise du samedi 28 décembre 2003

L'Association Flainoise (AF) s'est réunie ce jour. Elle a délibéré selon l'ordre du jour suivant:

- Revue de l'exercice 2003
- Approbation des comptes de l'exercice
- Décharge au conseil
- Evolution du conseil de l'association et organisation administrative
- Fusion de l'Association avec l'ADAF
- Divers

I. Rapport du Président

Le Président ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux membres.

Le Président a communiqué aux membres les actions entreprises par l'AF au cours de l'année 2003:

- **Procédure UTN:** Le bureau a soumis un courrier comprenant ses principales réserves (circulation, stationnement, surcharge des pistes, intégration architecturale). Ce sujet a mené à une discussion animée au sein de l'assistance. Le bureau de l'AF va maintenir sa vigilance dans les étapes à venir quitte à devoir agir sur plan légal
- **Construction d'un cabinet médical à Flaine Forum:** Après l'opposition déposée par un certain nombre de copropriétaires de *Bételgeuse*, L'A.F. a fait part à la Préfecture de ses inquiétudes (respect des immeubles classés, circulation et encombrement de la gare routière, taille du cabinet dans le cadre de l'extension de la station). La Préfecture a répondu en prenant bonne note de nos remarques.
- **Affaire de la Combe de Vernant:** Domaine Skiable de Flaine aurait décidé de faire recours devant le conseil d'Etat.

II. Acceptation du budget

Les comptes de l'exercice précédent ont été adoptés à l'unanimité.

III. Décharge au conseil

La décharge a été votée à l'unanimité.

IV. Evolution du conseil de l'association et organisation administrative

En raison de l'absence de candidature au conseil, l'assemblée avait autorisé le président à recourir à un service de secrétariat externe, ce qui a été fait pour l'envoi du courrier 2003 et à représenté une charge de €409 pour l'exercice. Le conseil devant être réélu en 2004, le bureau propose d'organiser cette élection en conjonction avec une éventuelle fusion avec l'ADAF.

V. Fusion de l'association flainoise avec l'ADAF

Le bureau a proposé, afin de se renforcer, d'organiser une assemblée générale extraordinaire en conjonction avec l'ADAF en vue d'une fusion des deux associations. Le sujet a soulevé de nombreuses questions au sein de l'assistance, notamment quant à l'évolution de la démarche de commune indépendante initiée par l'ADAF. Le bureau note le besoin d'intégrer cette démarche dans la rédaction de statuts de l'éventuelle nouvelle association.

La démarche de fusion est acceptée à l'unanimité des votants, certains membres ne s'étant pas prononcés, attendant des objectifs mieux définis. Le bureau va donc poursuivre les démarches en ce sens.

V. Divers

Séance de questions réponses sur différents points touchant à la vie de la station et son évolution

- Proposition d'une cotisation pour des copropriétés entières: Le bureau prend note de cette demande et fera une proposition dans ce sens lors de la prochaine assemblée.



Article 2 :

Les formalités de déclaration et d'insertion au JO seront effectuées par M. Thomas Heppel, Président.

M. le Président lève la séance.

Fait à Flaine
Le 24 février 2005

Le Président
Thomas Heppel

Le Vice-Président
Gérard Chervaz